



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23.170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Vu l'arrêté municipal n° 2022.01 du 5 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian Schnell, 4^{ème} Maire adjoint,

**AVENUE LAMARTINE
AV. DE LA MALMAISON
AV. G. CLEMENCEAU**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 11 septembre 2023 par la société **ALEF TWO** domiciliée au **78 avenue Marceau 75008 Paris**,

Considérant que pour effectuer le tournage d'un film, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LA CIRCULATION avenues Lamartine/Malmaison/Clémenceau à la Celle Saint Cloud.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mercredi 18 octobre 2023, entre 09h00 et 13h30, l'avenue Lamartine pourra être ponctuellement fermée à la circulation pendant chaque prise de vue, la voie sera rendue à la circulation entre chaque séquence. Une déviation sera mise en place par les avenues de la Malmaison et de l'Empereur.

Jeudi 19 octobre 2023, entre 09h00 et 11h00, puis de 12h30 à 14h00, l'avenue de la Malmaison sera fermée ponctuellement à la circulation entre les avenues Lamartine et Edmond Blanc. Une déviation sera mise en place par les avenues Lamartine et de l'Empereur.

Jeudi 19 octobre 2023, entre 11h00 et 12h30, l'avenue Clémenceau sera fermée ponctuellement à la circulation entre l'avenue de la Malmaison et le panneau d'entrée de ville de la Celle Saint-Cloud. Une déviation sera mise en place par les avenues de la Malmaison/E Blanc.

ARTICLE 2 : Les barrières et dispositif de signalisation routière seront fournis et mis en place par le demandeur, qui devra en assurer la surveillance et l'entretien durant toute la durée du tournage. Des personnes trafic seront positionnées aux deux extrémités des sections bloquées.

ARTICLE 3 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de la société intervenante pendant toute la durée du tournage. L'affichage ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de Police de Versailles,
Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud,
et tous les Agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le **29 SEP. 2023**

Pour le Maire,
Le Maire adjoint délégué
à l'aménagement des espaces publics, voirie,
environnement et espaces verts

Jean-Christian SCHNELL

